



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

BAREME DES TARIFS DES SERVICES CONCEDES A LA CCI-BF

Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, Janvier 2018



BAREME DES TARIFS DES SERVICES CONCEDES

Les redevances et autres perceptions adoptées sont les suivantes :

1. La redevance pour services économiques de la CCI-BF (RSECCI / marchandise) ;
2. Les RSECCI / Plateforme ;
3. Les RSECCI / logistique ;
4. Les surestaries ;
5. La redevance pour pesage des véhicules par le pont-bascule ;
6. La redevance pour certification des poids des conteneurs à l'export (VGM) ;
7. Les pénalités diverses ;
8. Les cotisations au fonds de garantie ;
9. Les RSECCI à l'étranger ;
10. Les frais des imprimés douaniers.

Tous les tarifs sont exprimés en FCFA HT.

I. LA RSECCI / MARCHANDISE

La RSECCI / marchandise, est perçue au Burkina Faso sur toutes les marchandises importées par voies routière et ferroviaire (sauf les hydrocarbures), à l'exclusion de toutes autres considérations. Son montant est de 1050 la tonne.

Le tarif de la RSECCI sur les véhicules et engins de travaux publics est le suivant :

DESIGNATION	TAXATION A L'UNITE
Véhicules de tourisme et véhicules utilitaires d'un poids ne dépassant pas une tonne .	9 000
Véhicules de tourisme et véhicules utilitaires d'un poids supérieur à une tonne et ne dépassant 3T500.	15 000
Véhicules utilitaires d'un poids supérieur à 3T500 et ne dépassant pas 10 tonnes .	25 000
Véhicules utilitaires d'un poids supérieur à 10 tonnes.	45 000
Engins de travaux publics	70 000
Bicyclette	1150
Cyclomoteurs et motos	1700

Le tarif des RSECCI / bagages et effets personnels est décliné ainsi qu'il suit :

X



Taxation à l'unité

Bicyclettes personnelles	1150
Cyclomoteurs et motos personnels.....	1700
Autres bagages	575

Le tarif de la RSECCI sur les marchandises sous-douane importées par voie aérienne se décline ainsi qu'il suit :

REDEVANCE	MONTANT DE LA PERCEPTION (FCFA HT)
RSECCI	Valise diplomatique 1 700 /colis Produits périssables 42 /Kg Autres colis 42 /kg Minimum de perception 1 700
Surestaries	Dues après la franchise de 10 jours calendaires Colis de 1 à 25 kg 105 /colis/jour Colis de 25 à 100 kg 210 /colis/jour Colis de 100 à 500 kg 490 /colis/jour Colis de plus de 500 kg 1 000 /colis/jour Minimum de perception 1 700

II. LA RSECCI / PLATEFORME

En plus de la redevance RSECCI / marchandise, il sera effectué une perception, en rémunération de services rendus aux véhicules de transport dans les plateformes intérieures sous-douane gérées par la CCI-BF.

Le montant de cette perception est de 500 par véhicule de transport de marchandise.

En cas de groupage, la RSECCI / plateforme est facturée à chaque client du groupage.

Le tarif de la RSECCI / Plateforme, sur les camions vides et camions libérés, est calculé ainsi qu'il suit :



REDEVANCE	MONTANT DE LA PERCEPTION (FCFA HT)
RSECCI / plateforme	1271 pour 72 heures
Frais de surestaries des camions vides à Ouagarinter	<i>Frais de parking par camion</i> Du 4 ^{ème} jour au 10 ^{ème} jour de pénalité : 4.237 francs par jour Du 11 ^{ème} jour au 20 ^{ème} jour de pénalité : 8.475 francs par jour Du 21 ^{ème} jour au 30 ^{ème} jour de pénalité : 12.712 francs par jour Au-delà du 30 ^{ème} jour de pénalité : 16.949 francs par jour
RSECCI / plateforme des camions libérés	21.186 francs par camion et par jour. Une franchise de 24 heures à compter de l'heure d'obtention de l'autorisation de sortie de la CCI-BF

III. LA RSECCI / LOGISTIQUE

La RSECCI / Logistique est une redevance perçue sur les marchandises déchargées dans les Magasins et Aires de Dédouanement des terminaux intérieurs routiers et ferroviaires. Le tarif est de 2950 par tonne pour franchise de 10 jours calendaires. Au-delà de cette franchise, les frais de surestaries s'appliquent à la marchandise.

IV. LES SURESTARIES

Les surestaries sont des pénalités perçues pour le séjour des marchandises sous-douane ou des véhicules et engins de travaux publics, dans les Magasins et Aires de Dédouanement, au-delà de la période de franchise de 10 jours.

Toutes exonérations sur les frais de surestaries ne peuvent être accordées que par le Directeur général, après avis du Comité d'examen des demandes d'exonérations.

Toute demande d'exonération sur les RSECCI devra avoir un caractère exceptionnel. Son appréciation est laissée à la discrétion du Président de la CCI-BF.

Les tarifs sont calculés ainsi qu'il suit :





Surestaries fret non déchargé	<p><i>Les surestaries comprennent d'une part les éléments fixes et d'autre part les éléments variables, calculés ainsi qu'il suit :</i></p> <p><u>Eléments fixes des surestaries :</u> 20000 / cellule occupée par le véhicule de transport / mois de 30 jours indivisible</p> <p><u>Eléments variables :</u> de 0 à 10 jours 0 de 11 à 30 jours 0,05% de la valeur en douane de la marchandise de 31 à 90 jours 0,1% de la valeur en douane de la marchandise de 91 à 180 jours 0,15% de la valeur en douane de la marchandise à partir du 181^e jour 0,2% de la valeur en douane de la marchandise Minimum de perception 5 000 Minimum frais de gestion dépôt 5 000</p>
Surestaries fret déchargé	<p><i>Les surestaries comprennent d'une part les éléments fixes et d'autre part les éléments variables, calculés ainsi qu'il suit :</i></p> <p><u>Eléments fixes des surestaries :</u> 2500 / m²/ mois de 30 jours indivisible</p> <p><u>Eléments variables :</u> de 0 à 10 jours 0 de 11 à 30 jours 0,05% de la valeur en douane de la marchandise de 31 à 90 jours 0,1% de la valeur en douane de la marchandise de 91 à 180 jours 0,15% de la valeur en douane de la marchandise à partir du 181^e jour 0,2% de la valeur en douane de la marchandise Minimum de perception 5 000 Minimum frais de gestion dépôt 5 000</p>





Surestaries véhicules, camions et engins TP	<p>Les surestaries comprennent d'une part les charges fixes et d'autre part les charges variables, calculées ainsi qu'il suit :</p> <p><u>Charges fixes :</u> <u>Pour les motos : 1500 / mois de 30 jours indivisible</u> <u>Pour les véhicules : 15000 / cellule occupée par le véhicule / mois de 30 jours indivisible</u></p> <p><u>Charges variables :</u> de 0 à 10 jours 0 de 11 à 30 jours 0,05% de la valeur en douane de la marchandise de 31 à 90 jours 0,1% de la valeur en douane de la marchandise de 91 à 180 jours 0,15% de la valeur en douane de la marchandise à partir du 181^e jour 0,2% de la valeur en douane de la marchandise Minimum de perception 10 000 Minimum frais dépôt douane 10 000</p>
--	--

V. REDEVANCE POUR PESAGE VEHICULE PAR PONT-BASCULE

REDEVANCE	MONTANT DE LA PERCEPTION
Pesage véhicule	6 000

VI. FRAIS DE CERTIFICATION DES POIDS DES CONTENEURS A L'EXPORT (VGM)

REDEVANCE	MONTANT DE LA PERCEPTION
Certification VGM	2 750 / conteneur

VII. PENALITES DIVERSES

Pénalités d'allumage de feux	<ul style="list-style-type: none">- 10 000- Du double en cas de récidive. <p>Sans préjudice des autres poursuites prévues par les textes en vigueur.</p>
Autres Pénalités	<p>Ces autres pénalités sont perçues pour exercice d'activités non autorisées dans la plateforme sous-douane Elles vont de 15 000 à 100 000 et du double en cas de récidive.</p>



VIII. COTISATION AU FONDS DE GARANTIE

REDEVANCE	MONTANT DE LA PERCEPTION (HTVA)
Fonds de garantie	0,25% de la valeur CAF

IX. LES RSECCI A L'ETRANGER

Dans les représentations de la CCI-BF à l'étranger (Tarifs exprimés en FCFA HT)

Dans les pays où existe une représentation de la CCI-BF, la RSECCI perçue sur toute importation et sur certaines exportations, est définie ainsi qu'il suit :

	Ghana	Côte d'Ivoire, Togo & Bénin
Marchandise conteneurisée 20' importée	Forfait : 13.000	[800 * (Poids de la marchandise arrondi à l'entier supérieur)]
Marchandise conteneurisée 40' importée	Forfait 21.000	[800 * (Poids de la marchandise arrondi à l'entier supérieur)]
véhicule importé	2 550 /tonne	Véhicules usagers de moins de 5 tonnes 2 250 /véhicule Véhicules usagers et engins TP de plus de 5 tonnes 4 500/véhicule Véhicules neufs 708* Poids du véhicule arrondi à l'entier supérieur
Marchandises diverses importées (non conteneurisées)	Sur terre-plein : 510 Sous-palan : 255 Riz-sucre-farine-etc : 210 Reexportation : 210	800* Poids de la marchandise arrondi à l'entier supérieur
RSECCI / marchandise exportée		500* Poids de la marchandise arrondi à l'entier supérieur
Redevance sur les marchandises de groupage	10 000	





X. FRAIS DES IMPRIMES DOUANIERS

Tarif des imprimés

REFERENCE DE L'ARTICLE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE VENTE HT	PRIX UNITAIRE VENTE TTC
11	Passavant	491,53	580,00
12	Fiche d'exportation	127,12	150,00
13	Fiche de renseignement	127,12	150,00
14	Etat de chargement	127,12	150,00
15	TS (Travail Supplémentaire)	127,12	150,00
17	Demande de vérification	127,12	150,00
18	Permis d'examiner	216,10	255,00
19	Attestation d'importation	233,05	275,00
20	Engagement de change	127,12	150,00
21	CMC-IT-AT	216,10	255,00
22	CMC Ordinaire	216,10	255,00
23	Certificat d'origine ordinaire	127,12	150,00
24	CO formule A	423,73	500,00
25	Demande d'admission temporaire ordinaire AT	127,12	150,00
26	Demande d'admission temporaire ordinaire exceptionnelle	127,12	150,00
27	Demande de prorogation ATEO	127,12	150,00
28	Demande de prorogation ATEO	127,12	150,00
29	Fiche de décomposition des prix	8402,54	9915,00
32	Demande d'apurement	127,12	150,00
34	08-Acquit de transit par fer	127,12	150,00
35	Demande d'attestation d'activité	127,12	150,00
36	Attestation d'activité	1000,00	1180,00
41	ASI/ASE	1427,97	1685,00





43	TIF	491,53	580,00
44	Certificat de circulation EUR1	601,69	710,00
45	Demande d'autorisation d'exercer personnes morales	1025,42	1210,00
46	Demande d'autorisation d'exercer personnes physiques	1025,42	1210,00
47	Acquit à caution	491,53	580,00
48	Co artisanal UEMOA	127,12	150,00
49	CO industriel produit agréé UEMOA	127,12	150,00
50	CO industriel produit non agréé UEMOA	127,12	150,00
51	CO Maroc - Burkina	127,12	150,00
52	Déclaration de valeur	127,12	150,00
54	Segment General	2118,64	2500,00
55	Segment article	847,46	1000,00